



**Groupama SA : décision sur les TSR 1999/2029**

*Paris, le 22 juin 2009*

Émetteur de quatre instruments de dette subordonnée, Groupama SA a notamment émis en 1999 deux titres subordonnés remboursables (TSR), sous les codes ISIN FR0000495665 et FR0000495657, avec une première date de remboursement anticipé prévue le 22 juillet 2009.

Groupama SA juge inopportun d'exercer aujourd'hui cette option de remboursement anticipé.

Néanmoins, prenant acte de l'amélioration récente des marchés financiers, Groupama SA étudie toutes les solutions alternatives permettant de répondre aux attentes des investisseurs.

Détail des instruments

ISIN :	FR0000495665	FR0000495657
Montant :	500 M€	250 M€
Date d'émission	22 juillet 1999	22 juillet 1999
Date de maturité	22 juillet 2029	22 juillet 2029
Date de remboursement anticipé	22 juillet 2009 (puis trimestriellement à compter de cette 1 <sup>ère</sup> date)	22 juillet 2009 (puis trimestriellement à compter de cette 1 <sup>ère</sup> date)
Coupon	22 juillet 99 – 22 juillet 09	Euribor 3 mois + 95 pb
	22 juillet 09 – 22 juillet 29	Euribor 3 mois + 195 pb
		5,875%
		Euribor 3 mois + 195 pb

Contacts analystes et investisseurs

**Sylvain Burel**  
Responsable relations investisseurs  
+33 (0)1 44 56 74 67  
sylvain.burel@groupama.com

**Yvette Baudron**  
Relations investisseurs  
+33 (0)1 44 56 72 53  
yvette.baudron@groupama.com

*Ce communiqué ne contient pas et ne constitue pas une invitation ou incitation à participer à une offre obligataire.*